

AVIS

Réf. :RUR.18.138.AV-Nature
Date d'approbation : 23/03/2018

Demande de dérogation émanant de Madame VANWEZEL concernant un inventaire d'amphibiens

DONNEES INTRODUCTIVES	
-----------------------	--

<i>Type de dossier :</i>	Demande de dérogation aux mesures de protection des espèces animales et/ou végétales
<i>Demandeur :</i>	SPW – Département de la Nature et des Forêts – Direction de la Nature
<i>Date de réception de la demande et références :</i>	09/03/2018 – DNF/DN/JPB/SLA/Sorties 2018 : 5731
<i>Délai de remise d'avis :</i>	45 jours
<i>Référence légale :</i>	Loi du 12 juillet 1973 sur la Conservation de la Nature
<i>Préparation de l'avis :</i>	Pôle Ruralité – Section Nature

AVIS

Réuni ce 23 mars 2018, le Pôle « Ruralité » Section « Nature » a examiné le dossier repris sous rubrique et a **accepté** que soit accordée la dérogation demandée, moyennant respect de conditions émises par les Directions DNF, à savoir que le titulaire du triage soit prévenu 48h avant leur visite sur site et que les résultats des inventaires soient transmis aux Cantonnements concernés.

De plus, il est demandé que les mesures nécessaires de désinfection/nettoyage du matériel de capture et des bottes soient scrupuleusement mises en œuvre, afin d'éviter notamment la propagation du pathogène *Batrachochytrium salamandrivorans*.

P.O.


Philippe BLEROT
Président du Pôle « Ruralité » Section « Nature »